

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le 11 avril 2023 à 18h35, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME ROHEL, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à MME GARRIGOU
MME BOURSEAU, qui a donné procuration à MME NEOLIER
MME BAHOUGNE, qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL

ABSENTES : MME LANNELUC, MME BOUDEAU, MME SANS.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2023

DATE DE L’AFFICHAGE : 14 avril 2023

★★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 012-23- OBJET : Élection d'un président de séance

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la réunion où le compte administratif du président est débattu, le Conseil d'Administration doit élire un président de séance.

Le Président du CCAS peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Président du CCAS étant absent, le Conseil d'Administration voudra bien procéder à l'élection d'un président de séance pour cette réunion dédiée au Compte Administratif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De nommer** Madame Murielle GARRIGOU, en qualité de Présidente de séance.

A Lesparre-Médoc, 12 avril 2023

La Vice- Présidente du CCAS,


Murielle GARRIGOU

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, publié le 14 avril 2023